



Le programme d'architecture pour les transactions REDD+ (ART)

Qu'est-ce que le programme d'architecture pour les transactions REDD+ (ART) ?

Le programme d'architecture pour les transactions REDD+ (ART) est une initiative volontaire mondiale qui vise à inciter les gouvernements à réduire les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (« REDD »), ainsi qu'à restaurer les forêts et à protéger les forêts intactes (« + »).

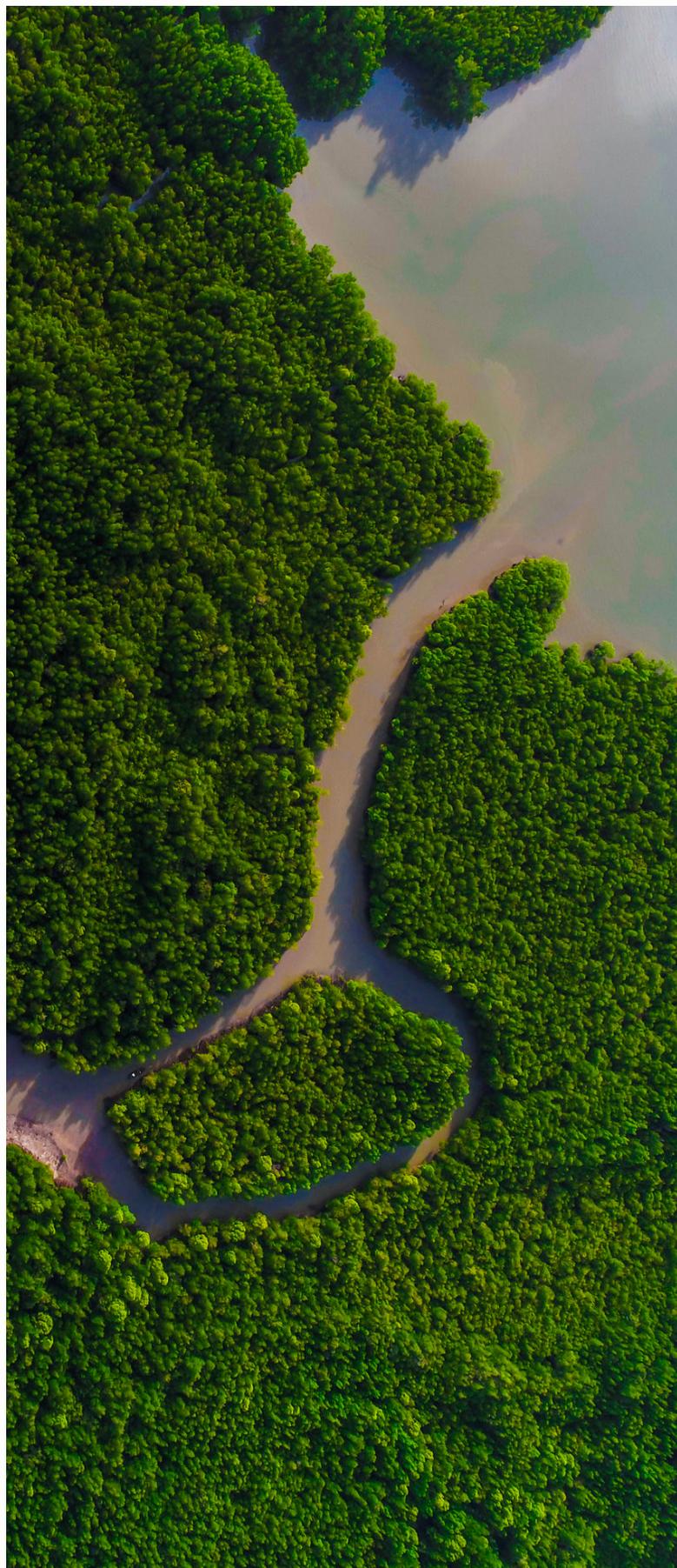
La vocation du programme est de servir de référence de qualité mondiale pour les programmes REDD+ « juridiques », en apportant la confiance nécessaire dans l'intégrité des réductions d'émissions et des absorptions du fait de la protection et de la restauration des forêts, afin de débloquer des financements à grande échelle au service d'une action climatique ambitieuse et d'inciter les gouvernements à atteindre ces résultats.

Pourquoi le programme est-il nécessaire ?

Permettre aux forêts de développer leur immense potentiel en matière d'effets climatiques passe par la mobilisation de plusieurs milliards de dollars d'investissements annuels supplémentaires en provenance de toutes les sources, y compris le secteur privé. Outre les avantages climatiques, ces investissements dans la protection et la restauration des forêts doivent également refléter les vraies valeurs de résilience climatique, de biodiversité, de richesse des écosystèmes, de sécurité alimentaire et de moyens de subsistance qu'offrent les forêts.

À ce jour, les investissements dans le programme REDD+ ont été en grande partie bilatéraux, ou multilatéraux via le Fonds carbone de la Banque mondiale et le Fonds vert pour le climat. Ces structures ont été d'une valeur inestimable pour la mise au point des normes et de capacités ouvrant la voie à la prochaine étape du programme REDD+. Pour autant, elles n'ont pas été conçues pour répondre aux exigences du marché nécessaires pour assurer un financement à grande échelle du secteur privé, à l'instar de la normalisation nécessaire pour que les crédits REDD pouvant être utilisés sur les marchés du carbone soient comparables d'une juridiction à l'autre et fongibles avec les réductions d'émissions d'autres secteurs.

Le programme ART s'appuie délibérément sur cette base d'expérience pour créer un dispositif d'octroi de crédits qui soit pleinement conforme aux exigences de l'Accord de Paris et qui intègre des éléments de marché **visant à débloquer les capitaux du secteur privé à grande échelle.**



Qu'est-ce que la norme d'excellence environnementale REDD+ (TREES) ?

TREES est la norme du programme ART qui permet de quantifier les réductions d'émissions des activités REDD+ à l'échelle d'une juridiction et qui fournit un processus complet et transparent d'enregistrement, de vérification et d'émission de crédits sérialisés.

La norme TREES est pleinement conforme à l'Accord de Paris : elle exige que les forêts soient incluses dans les contributions déterminées au niveau national des pays ; elle tient compte de l'ambition grâce à un niveau de crédit prudent, régulièrement actualisé, qui ne peut pas augmenter ; elle est assortie de garanties alignées sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements (CCNUCC) et elle instaure des mesures visant à éviter le double comptage avec les objectifs de l'Accord de Paris et le Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale (CORSIA).

TREES : tour d'horizon

Trois activités ouvrant droit à des crédits TREES

Absorptions

Crédits ART pour l'absorption de carbone du fait de la plantation de nouvelles forêts sur des terres dépourvues de couverture forestière.

Réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts

Crédits ART pour les baisses d'émissions du fait de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, la priorité la plus urgente pour le secteur forestier.

Régions à forte couverture forestière et à faible déforestation

Crédits ART pour la réduction des émissions et l'absorption dans les juridictions administratives à forte couverture forestière et à faible déforestation.

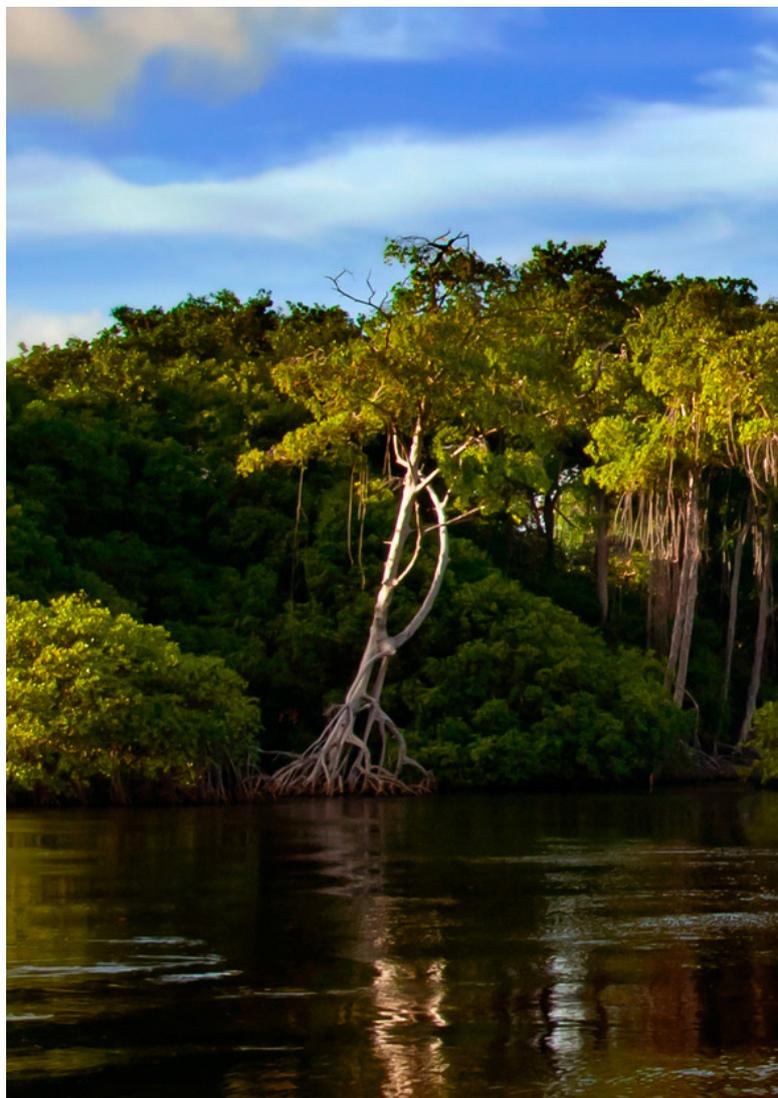
CRITÈRES

TREES, la norme d'excellence environnementale REDD+, énonce les critères à remplir pour quantifier, suivre, déclarer et vérifier les réductions d'émissions et les absorptions de gaz à effet de serre dans le cadre des activités REDD+ menées à l'échelle des juridictions et des pays.

Le programme ART nécessite-t-il la mise en place de nouveaux systèmes de suivi et de communication de l'information ?

Non. La norme TREES décrit les exigences auxquelles les participants doivent satisfaire pour attester une comptabilité carbone et des garanties environnementales et sociales robustes, mais ne prescrit pas les démarches précises qui doivent être adoptées. Cela permet aux pays de s'appuyer sur les travaux qu'ils ont déjà effectués en matière de suivi et de garanties nationales tout en veillant à l'intégrité et à la comparabilité des résultats. Les systèmes actuels de collecte de données, ainsi que les cadres de communication de l'information utilisés pour rendre des comptes à la CCNUCC, par exemple, peuvent continuer d'être utilisés tant que toutes les informations requises sont incluses.

De même, le programme ART soutient l'imbrication d'activités à plus petite échelle dans l'approche juridictionnelle, mais ne prescrit pas précisément la manière dont les gouvernements doivent travailler avec les peuples autochtones, les communautés locales ou le secteur privé. Au contraire, la norme TREES est intentionnellement souple afin d'offrir une certaine latitude dans les approches choisies pour imbriquer des activités à l'échelle des projets ou allouer des bénéfices qui conviennent le mieux à la situation précise dans chaque juridiction.



Qui achètera les crédits délivrés au titre du programme ART ?

Les crédits ART de réduction des émissions et d'absorption peuvent être achetés par des organisations dans le cadre de leurs plans climatiques volontaires et par des entreprises de secteurs où les engagements « zéro émission nette » sont difficiles à respecter. On pourrait aussi en approuver l'utilisation par les entreprises sur les marchés réglementés du carbone. Le programme ART a par exemple été approuvé par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour fournir des crédits aux compagnies aériennes afin qu'elles remplissent leurs obligations relatives au CORSIA. Les crédits ART peuvent également être transférés entre pays afin de respecter les contributions déterminées au niveau national de l'Accord de Paris et de relever le niveau d'ambition.

Les juridictions participant au programme ART jouissent d'un accès privilégié à une source de demande garantie pour l'achat de crédits ART de réduction des émissions et d'absorption : le [Forest Finance Accelerator](#) d'Emergent. Emergent entend canaliser de nouveaux flux de capitaux vers la protection des forêts tropicales en rationalisant l'accès à un large éventail d'acheteurs de crédits TREES dans le cadre du programme REDD+. La [coalition LEAF](#), récemment lancée et coordonnée par Emergent, est une initiative public-privé qui vise à mobiliser au moins un milliard de dollars de financements fondés sur les résultats pour les pays forestiers tropicaux qui réussissent à réduire la déforestation.